

## Financement d'un buste de Louis Pergaud pour la dotation du Prix Louis Pergaud 2003

**M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur** : Il est proposé au Conseil Municipal de financer la réalisation d'un buste de Louis Pergaud pour la dotation du Prix Louis Pergaud 2003, organisé par l'Association des Franc-Comtois à Paris et en Ile-de-France.

Le buste sera réalisé par Nacera KAÏNOU, sculptrice et ancienne élève de l'École Régionale des Beaux-Arts de Besançon. Il sera remis par la Ville au lauréat du Prix Louis Pergaud.

Il s'agit d'un buste en bronze n° E.A. I / IV, fini et patiné, d'un format de 20 x 13 x 15 cm environ.

Le coût total de la réalisation de ce buste est de 1 735 € TTC.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition et à autoriser M. le Maire à :

- signer la convention à intervenir avec Nacéra KAÏNOU,
- financer l'opération par prélèvement sur le compte 938 (crédits inscrits au budget primitif 2003 en dépenses imprévues) une somme de 1 735 € à réaffecter en dépenses sur l'imputation budgétaire 92.312.6042/41000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Culture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 17 juillet 2003.*